



Communiqué de presse

Paris, le 23 mai 2019

Prorogation du délai de candidature au CDN d'Angers

Franck Riester, ministre de la Culture, en plein accord avec la Ville d'Angers, a décidé de proroger jusqu'au 25 juin le délai pendant lequel des artistes peuvent faire part de leur candidature à la direction du Quai, Centre Dramatique National d'Angers.

Le Quai, CDN d'Angers, est une institution culturelle de premier plan : doté d'un budget global de 7,8 millions, il accueille chaque année près de 70 000 personnes, autour d'une programmation pluridisciplinaire, en complicité avec le CNDC, Centre Chorégraphique National, abrité dans le même bâtiment. Il est également l'un des fers de lance de la création dramatique dans le Grand Ouest.

Alors que Frédéric Bélier-Garcia achève son mandat, les pouvoirs publics ont lancé un appel à candidatures en vue du renouvellement de sa direction.

Au regard du faible nombre de candidatures reçues, l'Etat et les collectivités territoriales ne sont pas en mesure de proposer une pré-sélection équilibrée en termes de diversité des profils, notamment en ce qui concerne la parité.

Convaincus que ce déséquilibre ne reflète pas la création d'aujourd'hui dans la diversité de ses talents, ils ont choisi de proroger la durée d'envoi des déclarations de candidature jusqu'au 25 juin, afin de favoriser une plus grande représentativité des candidatures reçues.

Contact

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Service de presse : 01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

@MinistereCC